



CRIFM/DG n° 0001120

Fès, Le 11 Mai 2023

Décision n°19/2023/DG/DR

Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) " Chef de Division Digitalisation et Simplification des Procédures" rattaché au Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

- Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourada II 1440 (13 février 2019),
- Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement,
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,
- Vu la circulaire N° 7/2013 du 18 jourada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics,
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès,
- Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé et modifié par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès,
- Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2023, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration,
- Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,
- Vu le manuel des procédures organisationnelles du CRI, version 01-2022,
- Vu le manuel managérial du CRI Fès-Meknès et les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Décide

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un appel à candidature, au titre de l'année 2023, pour le recrutement d'un (1) "Chef de Division Digitalisation et Simplification des Procédures" rattaché au Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.



100

Article 02 : Missions

La mission du " Chef de Division digitalisation et simplification des procédures" est d'élaborer le schéma directeur SI du CRI, d'assurer sa mise en œuvre et de digitaliser les procédures afférentes aux processus métier.

Article 03 : Responsabilités

Le Chef de Division digitalisation et simplification des procédures sera amené à :

- Garantir l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en matière de projet de digitalisation, de dématérialisation, de simplification des procédures, de facilitation des services rendus aux usagers, etc,
- Garantir l'accompagnement des services du CRI dans le développement et l'implémentation des solutions digitales,
- Garantir la veille technologique en matière de systèmes d'information,
- Garantir le bon fonctionnement des SI existants ainsi que leur maintenance,
- Assurer le développement et la programmation des applicatifs et software du CRI,
- Elaborer la politique de sécurité des systèmes d'information,
- Garantir la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information,
- Garantir la gestion du parc informatique du CRI et des annexes en termes d'affectation, d'entretien, de maintenance et de renouvellement du matériel,
- Garantir l'assistance technique des collaborateurs,
- Elaborer la politique du réseau informatique et de télécommunication du CRI,
- Garantir la mise en œuvre de la politique du réseau informatique et de télécommunication du CRI,
- Garantir la mise en place d'un système d'échange d'information avec les provinces et préfectures, les services extérieurs des administrations, le conseil régional et les organismes intervenant dans le domaine de l'investissement et permettre son ouverture aux partenaires du Centre,
- Garantir la modernisation des outils réseau et télécommunication,
- Garantir la mutualisation des moyens de traitement de l'information et de communication,
- Garantir la gestion technique du réseau d'Intranet / Internet et de la téléphonie IP,
- Garantir l'analyse et le suivi de la performance, la qualité et le coût des processus,
- Garantir le re-engineering des processus lorsque c'est nécessaire,
- Garantir l'échange sur les bonnes pratiques à l'échelle nationale,
- Définir les objectifs de l'entité et gérer son équipe,
- Participer aux instances de direction et/ou de coordination,
- Fournir à la hiérarchie des indicateurs périodiques de l'état d'avancement de l'activité de son ou ses entité(s),
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité des prestations de l'entité,
- Développer l'expertise métier de l'entité en se tenant informé de toute nouveauté technique ou réglementaire.



Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès.

Article 05 : Conditions du recrutement

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus.
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique, système d'information ou spécialité similaire.
- Expérience exigée : 15 ans minimum dans le domaine de l'emploi à occuper, dont 8 ans minimum en tant que manager.
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

Article 06 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressé à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une proposition d'un plan d'actions et d'une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, du diplôme,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie certifiée conforme de la CIN (recto-verso),

Le dossier de candidature doit parvenir au CRI Fès-Meknès par courriel envoyé uniquement à l'adresse rh@fesmeknesinvest.ma en copie l'adresse secretariat@fesmeknesinvest.ma au plus tard le **27 Mai 2023 à 18h (inclus)** et seront instruits par une commission désignée à cet effet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté,

Article 07 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux épreuves orales.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.



Article 08 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

Article 09 : Nomination

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

Directeur du Centre Régional
d'Investissement Fès-Meknès
Yassine TAZI

